

# Economie verte: séduction trompeuse

**Certains voudraient faire passer l'initiative populaire «Economie verte» pour moins dangereuse qu'elle ne l'est. Pourtant le vote du 25 septembre prochain ne portera pas sur un «signal» en faveur de telle ou telle évolution, mais bien sur un texte précis demandant à l'Etat de mener une politique dirigiste, avec toutes les conséquences négatives que cela suppose.**

### Des avis étonnamment lénifiants

A trois semaines du vote sur l'initiative populaire «Economie verte», cette dernière continue à susciter des avis étonnamment lénifiants. On entend dire que *réduire la consommation de ressources naturelles serait de toute manière nécessaire*; que *les entreprises ne seraient pas menacées car elles ont toujours fait preuve d'une excellente faculté d'adaptation*; que *des pans entiers de l'économie pourraient bénéficier d'une transition vers les technologies vertes*; et enfin que *la réduction de deux tiers de notre consommation ne constituerait qu'un objectif vers lequel tendre, indépendamment qu'on y parvienne ou non...* Du coup, l'initiative ne serait pas aussi dangereuse qu'on veut le faire croire.

Bien sûr, le caractère souhaitable d'une consommation économe des ressources naturelles (domaine dans lequel les entreprises suisses excellent déjà), la capacité des entreprises à s'adapter pour faire face à l'adversité, le potentiel économique du «cleantech» (en sachant toutefois trier les stratégies commerciales qui usent habilement de cette expression), tout cela n'est pas contestable. Mais il ne faut pas se laisser manipuler: l'initiative déposée par les Verts ne se situe pas à ce niveau de débat.

Le texte de l'initiative, après quelques phrases générales sur l'engagement des collectivités publiques et l'encouragement d'une économie durable, demande concrètement à l'Etat de

mener une *politique volontariste*, en fixant des objectifs intermédiaires et en surveillant leur réalisation, en prenant si nécessaire des mesures pour «édicter des prescriptions applicables aux processus de production, aux produits et aux déchets», et en prenant «des mesures de nature fiscale ou budgétaire», en particulier pour «prélever sur la consommation des ressources naturelles une taxe d'incitation à affectation liée». L'objectif principal à atteindre n'est pas laissé à l'appréciation du monde politique ou économique, mais serait lui aussi inscrit dans la Constitution: «L'empreinte écologique de la Suisse est réduite d'ici à 2050 de manière à ce que, extrapolée à la population mondiale, elle ne dépasse pas un équivalent planète.» Sur la base des calculs communément retenus, cela représenterait une division par trois de notre consommation.

### Un texte constitutionnel n'est pas une plaisanterie

Un texte constitutionnel n'est pas une plaisanterie, ni une simple déclaration d'intention, et les termes utilisés ne peuvent pas être ultérieurement vidés de leur sens lorsqu'on s'avise qu'ils risquent d'entraîner des conséquences négatives. On ne saurait dès lors voter en faveur de l'initiative «Economie verte» simplement pour «donner un signal» en faveur d'une proposition qui paraît sympathique de prime abord. Il faut au contraire s'interroger précisément sur les effets les plus plausibles d'un tel texte.

On l'a déjà dit et redit: les entreprises suisses font des efforts substantiels pour réduire leur consommation, recycler, récupérer. Leur demander maintenant de diviser cette consommation par trois représenterait non seulement un objectif utopique – le plus probable est qu'on n'y parviendrait tout simplement pas, même à coups de réglementations et de taxes –, mais aussi une bien mauvaise récompense pour les efforts consentis.

Sans doute, les entreprises actives dans les *cleantech* feraient de bonnes affaires pendant quelques temps, en bénéficiant de contrats quasiment imposés par la législation. Mais qu'en sera-t-il de toutes les autres entreprises, dont on va fragiliser la position en restreignant leur liberté d'action et en leur imposant de nouvelles prescriptions et de nouvelles taxes? Ces contraintes et ces frais constitueront autant de handicaps supplémentaires par rapport à leurs concurrents étrangers – en plus des difficultés qu'elles connaissent déjà, liées au coût élevé du travail et à la force du franc suisse. Même pour des entreprises moins confrontées à la concurrence – et donc davantage capables de répercuter les coûts sur les consommateurs! –, cette régulation par l'Etat représentera un lot de tracasseries aussi décourageantes qu'inutiles.

### Une forme de narcissisme destructeur

*Inutile*: il faut insister là-dessus. Même en supposant que, au prix de multiples privations, voire d'une véritable récession, on parvienne finalement à diviser notre consommation par trois, cela n'aurait aucun effet perceptible pour la planète. En d'autres termes, le risque d'effets économiques négatifs serait quasiment certain, tandis que la probabilité d'un résultat écologique positif serait pratiquement nulle. L'initiative «Economie verte» apparaît ainsi comme une forme perverse de narcissisme destructeur, flattant la bonne conscience de ceux qui la soutiennent.

Rien n'empêche la Suisse de poursuivre l'idéal d'une «économie circulaire», et même de l'encourager, mais il faut à tout prix éviter de donner à l'Etat un rôle dirigiste dans cette démarche. Les résultats déjà obtenus montrent que cela n'est pas nécessaire pour progresser. En revanche, les exemples d'économies dirigées sont suffisamment nombreux et systématiquement désastreux. Il importe de refuser les séductions trompeuses et de voter NON à l'initiative fallacieusement intitulée «Economie verte».

**Pierre-Gabriel Bieri**



On ne saurait voter en faveur de l'initiative «Economie verte» simplement pour «donner un signal» en faveur d'une proposition qui paraît sympathique. Il faut au contraire s'interroger précisément sur les effets les plus plausibles d'un tel texte.